

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 551

présenté par

Mme Liliana Tanguy, Mme Josso, M. Frébault, M. Chenevard, Mme Le Feur, Mme Melchior,
M. Cosson, Mme Le Meur, Mme Panonacle, M. Le Gac, M. Pahun, Mme Vidal, M. Plassard,
Mme Poussier-Winsback et M. Jacques

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 18 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.